ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 19346

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le système déconcentré de mutation des enseignants du secondaire. Il y a quelques années, un système de mouvement en deux temps, interacadémique, puis intra académique, avait été mis en place. Il suscite les critiques de la part des enseignants. Il lui demande si une évaluation de l'efficacité de ce système a été réalisé, et quelles sont ses intentions concernant les mutations des enseignants.

Texte de la réponse

La déconcentration du mouvement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation est intervenue par décret n° 98-915 en date du 13 octobre 1998. La note de service du 7 décembre 1998 relative au premier mouvement national à gestion déconcentrée a défini les modalités de cette déconcentration qui ont été préparées de façon concertée avec tous les responsables académiques. Les principes de cette déconcentration ont été normalisés dans une charte de la déconcentration qui garantissait la mobilité des personnels sur l'ensemble du territoire, l'égalité de traitement de ces personnels et enfin le respect du paritarisme. Les objectifs de cette déconcentration, mise en oeuvre à la rentrée 1999, étaient d'améliorer les conditions de préparation de la rentrée scolaire, de permettre aux recteurs d'assurer un pilotage académique de la mobilité des personnels. Il s'agissait également de favoriser une gestion plus qualitative des affectations des agents, liée à une gestion de proximité et, enfin, d'offrir un maximum d'affectations possibles par une meilleure implantation des postes dans les établissements. Cette déconcentration s'est accompagnée au niveau académique d'un développement des méthodes de gestion prévisionnelle afin d'aboutir à une meilleure répartition des personnels sur l'ensemble du territoire et à une meilleure adéquation des ressources en personnels et des besoins d'enseignement pour toutes les académies, tout en tenant compte des perspectives d'évolution pour les années à venir. L'évaluation de l'efficacité du système est réalisée chaque année et il est à noter que le taux global de satisfaction des agents mutés sur le premier voeu est en progression depuis 1999. La mise en oeuvre de la déconcentration apporte donc une amélioration pour l'ensemble du système et répond aux attentes des enseignants tout en prenant en considération l'intérêt des élèves. Aujourd'hui, il n'est pas envisagé de revenir sur ce dispositif qui est reconduit chaque année avec quelques ajustements relatifs à des situations particulières.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19346
Rubrique : Enseignement secondaire : personnel
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE19346

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4192
Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6373